

Département de philosophie

UQÀM

*Guide de présentation des travaux
de premier cycle en philosophie*

Octobre 2010

Les travaux que vous allez produire dans le cadre des cours doivent respecter un certain nombre de normes générales. Bien évidemment, si un enseignant ou une enseignante vous donne des indications particulières pour la réalisation de vos travaux, ce sont ces consignes qu'il vous faudra respecter (par exemple, si l'enseignant préfère une version électronique de vos travaux à une version papier). Il est aussi conseillé de garder un double de tout travail rendu à un enseignant.

Vous trouverez dans le *Cahier de méthodologie de l'UQÀM* de Liliane Goulet (Montréal : Université du Québec à Montréal, 1987; plusieurs exemplaires de cet ouvrage de référence sont disponibles à la Bibliothèque centrale sous la cote LB2395G6.1987) une description claire des règles de présentation de vos travaux. Par défaut et sauf indication contraire de l'enseignant responsable du cours suivi, les plus essentielles de ces règles sont les suivantes :

- Vos travaux doivent être présentés sur **papier blanc**, au format 21,6 x 28 cm (8,5 x 11 pouces), à **double interligne** en utilisant uniquement le recto.
- La **marge** de gauche est de 4 cm; celle de droite de 3 cm; celle du haut de la page de 4 cm; celle du bas de 3 cm. **Chaque paragraphe commence par un alinéa**, c'est-à-dire par un retrait par rapport à la marge de gauche.
- Les travaux doivent être **paginés**.
- La **page-titre** doit contenir les renseignements suivant :
 - Le nom et le sigle du cours.
 - Le nom de la personne à qui le travail est remis, précédé de la mention « Présenté à ».
 - Le titre du travail.
 - Le nom de l'auteur, précédé de la mention « par », suivi de son code étudiant.
 - Le nom de l'institution (en dessous du nom de l'auteur).
 - La date de remise du travail (en bas de la page).
- Quand vous utilisez **une citation** :
 - Elle doit être transcrite textuellement, en respectant la ponctuation. Si une partie du texte cité est omise, on doit l'indiquer par trois points entre crochets ([...]).
 - Une citation de 4 lignes et moins est insérée dans le texte, entre guillemets. Une citation de plus de 4 lignes est détachée du texte et dactylographiée, sans guillemets, à interligne simple, en retrait du texte principal.
 - Toute citation doit renvoyer à sa source. Pour ce faire, vous pouvez opter pour l'un des deux systèmes de référence les plus classiques. Vous pouvez *soit* faire suivre la citation – directement dans le texte ou à l'aide d'une note de base de page ou de fin – d'une référence abrégée à la source indiquant le nom de l'auteur, la date de l'ouvrage concerné et la page dont la citation est tirée

(Heidegger 1953, 24) et qui renvoie à une bibliographie d'ensemble placée à la fin de votre travail; *soit* renvoyer à une note de bas de page ou à une note en fin de document qui indique la référence complète dont cette citation est tirée. Peu importe le système que vous choisissiez, l'important est d'être systématique et de se tenir à la convention de présentation choisie

- Pour les références complètes des documents, qu'elles apparaissent en notes ou dans une bibliographie finale, elles peuvent se présenter comme suit :

- **Pour les livres** : Nom de l'auteur; titre de l'ouvrage; données éditoriales (s'il y a lieu : nom de l'éditeur ou du traducteur); adresse bibliographique (lieu, date et date de publication);

Ex. : René Descartes, *Les Passions de l'âme*, introduction, notes, bibliographie et chronologie par Pascale D'Arcy, Paris : Flammarion, 1996.

Ex. : Martin Heidegger, *Kant et le problème de la métaphysique*, introduction et traduction de l'allemand par Alphonse de Waelhens et Walter Biemel, Paris : Gallimard, 1953.

- **Pour les articles de périodiques, les articles de dictionnaires ou d'encyclopédies et les chapitres d'ouvrages collectifs** :

Ex. : Jean-François Braunstein, « Antipsychologisme et philosophie du cerveau chez Auguste Comte », *Revue internationale de philosophie*, vol. 52, n° 203 (1998), p. 7-28 [où sont indiqués l'auteur de l'article, le titre de l'article, le titre, le volume et le numéro du périodique, et les pages de début et de fin de l'article].

Ex. : Denis Diderot, « Locke, Philosophie de », in *Encyclopédie, ou dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers, par une société de gens de lettres* (Paris : Chez Briasson, David, Le Breton & Durand, 1751-1772) tome 9, p. 625-627 [où sont indiqués l'auteur de l'article, le titre de l'article, le titre de l'encyclopédie ou du dictionnaire, son adresse bibliographique et les pages de début et de fin de l'article].

Ex. : Christian Bonnet, « Kant et les limites de la science », in Pierre Wagner (dir.), *Les Philosophes et la science*, Paris : Gallimard, 2002, 349-402 [où sont indiqués l'auteur de l'article, le titre de l'article, le nom du responsable de l'ouvrage collectif, le titre de l'ouvrage collectif, l'adresse bibliographique de l'ouvrage collectif et les pages de début et de fin de l'article]

- **Pour les documents issus d'Internet :**

Ex. : J. Malpas, « Donald Davidson », *The Stanford Encyclopedia of Philosophy*, Edward N. Zalta (ed.), [Consulté en ligne le 1 septembre 2010 à l'URL suivant :

<http://plato.stanford.edu/archives/win2003/entries/davidson/>]

- Pour une description beaucoup plus détaillée des conventions de citation et des règles bibliographiques, vous pouvez vous reporter à Chantal Bouthat, *Guide de présentation des mémoires et thèses* (Montréal : Université du Québec à Montréal, 1993).